

CA13 08 0543

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 septembre 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA13 08 0544A

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 3 septembre 2013.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 3 septembre 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0544B

Suite de l'adoption de l'ordre du jour de la séance générale du 3 septembre 2013

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'interchanger l'ordre des points 10.04 et 10.05 de l'ordre du jour de la séance générale du 3 septembre 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0545

Soumis procès-verbal de la séance générale du 3 septembre 2013 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 3 septembre 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0546

Le maire d'arrondissement fait rapport sur la situation financière de l'arrondissement et dépose les listes des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ au même cocontractant lorsque la dépense totale dépasse 25 000 \$, conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le 3 septembre 2013

Le maire fait également rapport sur diverses réalisations de l'administration laurentienne de l'année 2012.

Le Conseil prie le secrétaire de déposer le rapport du maire aux archives.

CA13 08 0547

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 20 h 13

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Charles Benchimol, du 2590, rue St-Louis :

- Stationnement sur St-Louis : les aménagements apportés ne fonctionnent pas. Le problème est dû à la clientèle de Physimed.

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons refaire une analyse pour voir le portrait à ce jour.

- Parc Abravanel : des branches viennent sur sa propriété.

Réponse (Alan DeSousa) : nous enverrons nos services voir l'état de l'arbre.

- Centre de compostage : ADM dit qu'il y a un réel danger, que le transport des camions amène des oiseaux.

Réponse (Alan DeSousa) : la collecte et le transport ne se font pas à ciel ouvert.

Monsieur Benoit Goulet, du 1790, rue Couvrette :

- Problème de bruit à cause du stationnement au parc Saint-Laurent.
- Les employés de la Ville y sont actifs entre 11 heures et 3 heures du matin pour entreposer les sapins et les feuilles.
- Les citoyens stationnent et mettent de la musique forte. Il a déjà fait appel au Service de la police et à la patrouille. On parle de gens âgés entre 20 et 30 ans. C'est une situation régulière.
- Il suggère des contraventions pour flânage.

Réponse (Alan DeSousa) : nous porterons une attention particulière pour le reste de la saison. Communiquer avec nous au printemps prochain pour étudier une situation à long terme.

Monsieur Claude Pillette, du 1970, Du Collège :

- L'éclairage au parc Beaudet.

Réponse (Alan DeSousa) : le branchement se fait par Hydro-Québec. Des interventions ont été faites par nos services auprès d'Hydro-Québec pour que les travaux soient réalisés le plus rapidement possible.

Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI) :

- Élections : y a-t-il des femmes immigrantes dans vos équipes?

Réponse (Alan DeSousa) : processus démocratique. Tout le monde est bienvenu à se présenter.

- Avez-vous mis des mesures en place pour impliquer les femmes immigrantes?

Réponse (Alan DeSousa) : en tant qu'administration municipale, on s'implique pour que les gens qui s'installent sur notre territoire soient bien représentés. Exemple : programme d'accès à l'égalité. Quarante pourcent sont des employés de Saint-Laurent sont des femmes. En 2012, plus de soixante pourcent des promotions ont été données à des femmes.

Réponse (Francesco Miele) : précisions sur ce qui peut être discuté en séance du conseil. Ne peut répondre au niveau de la plate-forme électorale.

Le 3 septembre 2013

CA13 08 0548

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500017) :

- CONSIDÉRANT que le 7 septembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution désignant le 21 septembre de chaque année la *Journée internationale de la Paix* dans le but d'offrir au monde entier l'occasion d'observer une journée de « paix et non-violence », durant laquelle toutes les nations et tous les peuples sont invités à cesser les hostilités;
- CONSIDÉRANT que nous croyons que cette journée constitue une occasion privilégiée de souligner et de célébrer la cohabitation pacifique des citoyens de Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent s'est donné pour mission expresse d'inciter ses citoyens à continuer de prendre une part active au maintien de la paix et de l'harmonie de notre communauté;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 21 septembre *Journée internationale de la Paix*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de septembre de l'année deux mille treize.

CA13 08 0549

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500018) :

- CONSIDÉRANT que le 22 septembre a été désigné *Journée internationale « En ville sans ma voiture ! »* et que ce sont quelque 2000 villes à travers le monde qui prennent part à cette journée thématique ;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal participe à ce mouvement mondial depuis 2003 ;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent reconnaît l'importance de faire la promotion des transports collectifs et des solutions de rechange à l'auto-solo et de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile dans le but de préserver la qualité de vie des citoyens ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 septembre *Journée Internationale « En ville sans ma voiture ! »* et incite les citoyens de Saint-Laurent à prendre part à cette activité.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de septembre de l'année deux mille treize.

CA13 08 0550

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500016) :

- ATTENDU QUE la culture constitue un facteur d'identité important pour Saint-Laurent et pour la qualité de vie de ses citoyens ;
- ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;
- ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;
- ATTENDU QUE Saint-Laurent a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Le 3 septembre 2013

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame les 27, 28 et 29 septembre 2013 *Journées nationales de la culture à Saint-Laurent* dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que notre communauté porte à la culture.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de septembre de l'année deux mille treize.

CA13 08 0551

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces pour les rues des Outardes, et ses placettes Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci - Le Challenger Ouest, phase 4A et 4B.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces pour les rues des Outardes, et ses placettes Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci - Le Challenger Ouest, phase 4A et 4B.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - Deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
 - Un représentant de la Section des ressources matérielles de la Division du Greffe et ressources matérielles
 - Un représentant de la Division de l'urbanisme

ADOPTÉ.

CA13 08 0552

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assuré le contrôle qualitatif des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces pour les rues des Outardes, et ses placettes Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci - Le Challenger Ouest, phase 4A et 4B.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 3 septembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour assuré le contrôle qualitatif des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces pour les rues des Outardes, et ses placettes Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci - Le Challenger Ouest, phase 4A et 4B.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - Deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie
 - Un représentant de la Section des ressources matérielles de la Division du Greffe et ressources matérielles
 - Un représentant de la Division de l'urbanisme

ADOPTÉ.

CA13 08 0553

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132298006 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat de serveurs et de logiciels – Demande de soumissions.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Solutions Informatiques Inso	62 431,76 \$

ATTENDU que la soumission de CPU Design n'a pas été considérée car elle n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.-D'octroyer à la firme **Solutions Informatique Inso** le contrat pour l'achat de serveurs et de logiciels, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 23 août 2013, totalisant la somme de 62 431,76 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.
- 2.-D'autoriser l'emprunt de 62 431,76 \$ au fonds de roulement pour un terme de remboursement de cinq ans et d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132298006 : 59 716,75 \$) :

6430.9500998.801150.41000.71120.000000.0000.135603.000000.17040.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0554

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549009 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection de diverses installations sportives - Demande de soumissions 13-035.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Roche Itée, Groupe-conseil	67 231,20 \$ (corrigé)	18,26
Groupe IBI/DAA inc.	77 104,82 \$ (corrigé)	17,18
Le Groupe Séguin Lacasse inc.	78 931,72 \$	16,82

ATTENDU que les soumissions de BC2 Groupe Conseil et de MLC Associés inc. / Sylvain Carrière, ing. Associé n'ont pas été considérées, les soumissionnaires n'ayant pas obtenus la note de passage au pointage intérimaire;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 3 septembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Roche Itée, Groupe-conseil** le contrat pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection de diverses installations sportives, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 31 juillet 2013, totalisant la somme de 67 231,20 \$, sous la supervision de Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion CC34549009 : 64 307,47 \$) :

6101.7713014.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0555

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549010 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de divers terrains de tennis - Demande de soumissions 13-025.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	VOLET 1	VOLET 2	VOLET 3
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	248 835,44 \$	244 625,58 \$	246 249,49 \$
Les Excavations Super inc.	255 595,81 \$	259 914,60 \$	252 109,82 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	263 889,79 \$ (corrigé)	270 626,55 \$	242 159,58 \$ (corrigé)
Tro-Chânes inc.	280 493,01 \$	278 032,55 \$	278 032,55 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	298 964,95 \$	296 366,70 \$	292 137,16 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)** le contrat pour les volets 1 et 2 des travaux de réfection de divers terrains de tennis, au prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 août 2013, totalisant la somme de 248 835,48 \$ pour le volet 1 et de 244 625,58 \$ pour le volet 2, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'octroyer à la firme **Les Entrepreneurs Bucaro** le contrat pour le volet 3 des travaux de réfection de divers terrains de tennis, au prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 août 2013, totalisant la somme de 242 159,58 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (contrat de gestion CC34549010 : 703 630,14 \$) :

6101.7713014.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0556

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549011 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'aménagement d'un parc canin et d'une partie du bassin de rétention situé à l'ouest du parc Philippe-Laheurte - Demande de soumissions 13-036.

Le 3 septembre 2013

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
7632495 Canada inc. R. & J. Vannico	480 207,72 \$ (corrigé)
Les entreprises de construction Ventec inc.	537 587,00 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	689 320,18 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	787 214,70 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **7632495 Canada inc. R. & J. Vannico** le contrat pour l'aménagement d'un parc canin et d'une partie du bassin de rétention situé à l'ouest du parc Philippe-Laheurte, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 août 2013, totalisant la somme de 480 207,72 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134549011 : 459 324,58 \$) :

6430.3011003.801150.07165.57201.000000.0000.111628.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0557

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549012 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de pose d'une conduite pluviale reliant la rue des Dolomites (rue des Montérégiennes) et la chambre de vanne située près de la rue des Nations et du boulevard Alexis-Nihon dans le projet résidentiel Bois-Franc 3A3 - Demande de soumissions 13-022.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
L.A. Hébert ltée	397 394,62 \$ (corrigé)
Les Excavations Super inc.	465 827,17 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	518 850,56 \$ (corrigé)
Roxboro Excavation inc.	520 171,37 \$ (corrigé)
Pavages d'Amour inc.	565 906,95 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **L.A. Hébert ltée** le contrat pour les travaux de pose d'une conduite pluviale reliant la rue des Dolomites (rue des Montérégiennes) et la chambre de vanne située près de la rue des Nations et du boulevard Alexis-Nihon dans le projet résidentiel Bois-Franc 3A3, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 août 2013, totalisant la somme de 397 394,62 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134549012 : 380 112,84 \$) :

6430.3011003.801150.07165.57201.000000.0000.137400.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

Le 3 septembre 2013

CA13 08 0558

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378017 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée à divers endroits - Demande de soumissions 13-027.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	VOLET 1	VOLET 2	VOLET 3	VOLET 4
La Compagnie Meloche inc.	1 053 993,45 \$	2 416 649,97 \$	578 954,99 \$	139 692,91 \$
Groupe Hexagone s.e.c.	1 228 433,29 \$ (corrigé)	2 989 506,80 \$	678 396,95 \$	151 712,27 \$
Les Pavages Dorval inc.	1 294 250,73 \$ (corrigé)	2 923 033,15 \$ (corrigé)	769 781,05 \$	--
Roxboro Excavation inc.	1 297 610,09 \$ (corrigé)	3 122 889,81 \$ (corrigé)	721 782,77 \$	127 584,11 \$ (corrigé)
Construction Soter inc.	1 317 508,27 \$	3 152 384,67 \$	736 915,42 \$	191 116,62 \$
Construction DJL inc.	1 455 573,26 \$	3 496 730,04 \$ (corrigé)	837 211,42 \$ (corrigé)	189 942,74 \$ (corrigé)
Les Entreprises Canbec Construction inc.	--	--	--	183 739,41 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire pour le volet 4, soit la firme Roxboro Excavation inc. n'a pas obtenu à ce jour l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF);

ATTENDU que le volet 4 sera octroyé ultérieurement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **La Compagnie Meloche inc.** le contrat pour les volets 1, 2 et 3 des travaux de réfection de chaussée à divers endroits, au prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 juin 2013, totalisant les sommes de 1 053 993,45 \$ pour le volet 1, de 2 416 649,97 \$ pour le volet 2 et de 578 954,99 \$ pour le volet 3, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier 1134378017 et engagement de gestion CC34378017) :

6101.7712042.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000)
2 865 332,95 \$

6430.3012002.801150.03103.57201.000000.0000.105896.000000.17025.00000)
1 008 157,68 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0559

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818008 relatif à l'octroi d'un contrat pour le transport et le recyclage de métaux - Demande de soumissions 13-731.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et les prix soumis sont les suivants :

American Iron and Metal LP		
Métaux	Valeur unitaire	Prix par tonne métrique
Acier	100 %	143,00 \$
Fonte	125 %	143,00 \$
Aluminium	100 %	1 124,35 \$
Compteur d'eau	60 %	3 968,32 \$
Cuivre	40 %	5 511,55 \$

Le 3 septembre 2013

ATTENDU que les prix sont sujets à la variation du marché selon l'American Metal Market (AMM) ;

ATTENDU que le transport et le recyclage de métaux généreront un revenu d'environ 32 150 \$ par année ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **American Iron and Metal LP** le contrat pour le transport et le recyclage de métaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 août 2013, sous la supervision de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer les revenus au budget de fonctionnement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0560

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133650002 relatif à la vente du système informatique « Archive de paie HRIS » à l'arrondissement de Lachine.

ATTENDU le système informatique « Archive de paie HRIS » développé par la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs;

ATTENDU que l'arrondissement de Lachine est à la recherche d'un outil similaire relié à leur système de paie issu du même progiciel (HRIS);

ATTENDU le prix de vente de 25 000 \$ pour les droits d'utilisation du programme;

ATTENDU les frais de 80 \$ pour toute demande supplémentaire d'amélioration du système;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la vente du système informatique « Archive de paie HRIS » à l'arrondissement de Lachine.

ADOPTÉ.

CA13 08 0561

ATTENDU QUE l'agrile du frêne a fait son apparition dans le sud-ouest de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, y compris l'île de Montréal :

ATTENDU QUE l'agrile du frêne (AF) a ravagé 50 à 100 millions de frênes en Amérique du Nord et continue de se propager vers le nord;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et d'autres villes liées ont été informées de la présence de l'agrile du frêne et ont été notifiées par l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) sur les dangers de la transmettre à toute l'île de Montréal et de Laval;

ATTENDU QUE l'ACIA a publié un arrêté ministériel imposant de sévères restrictions sur le transport du bois sur l'île de Montréal et dans plusieurs autres domaines où l'agrile du frêne est présent;

ATTENDU QUE l'agrile du frêne constitue une menace grave pour l'Économie et l'environnement des régions urbaines et boisées du Canada et des États-Unis;

ATTENDU QUE les villes doivent être proactives dans l'établissement d'un plan d'intervention pour la lutte contre l'agrile du frêne;

ATTENDU QUE cette lutte contre l'agrile du frêne pourrait exiger des millions de dollars et qu'aucune ressource financière n'a été fournie pour lutter contre l'agrile du frêne ou pour remplacer les arbres perdus dans les zones infestées;

Le 3 septembre 2013

ATTENDU QU'il est opportun que les niveaux supérieurs de gouvernement soient interpellés pour aider les villes à combattre et prévenir ce fléau;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De demander à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités d'entreprendre des démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin d'obtenir compensation pour la lutte contre l'impact de l'agrile du frêne sur le territoire de l'arrondissement et les autres villes du Québec.

ADOPTÉ.

CA13 08 0562

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1110069003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de construction de la bibliothèque du Boisé.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080487 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juillet 2011 et octroyant un contrat de 23 540 359,21 \$ et un montant de contingences de 1 177 018 \$ à la firme Pomerleau inc. pour les travaux de construction de la bibliothèque du Boisé (soumission 11-001);

ATTENDU la résolution numéro CA11 080727 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2011 et modifiant le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA11 080487, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juillet 2011, y modifiant la source de financement;

ATTENDU la résolution numéro CA12 08 0084 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2012 et modifiant le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA11 080727, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2011, y modifiant la source de financement;

ATTENDU que la portion de financement au comptant a été réduite de 1 640 000 \$;

ATTENDU que la portion de financement du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques de la Ville de Montréal (programme RAC) a été augmentée de 1 640 000 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA12 080084, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2012, afin qu'il se lise comme suit :

« 2.- De financer la dépense à même les postes d'affectation suivants (certificat du trésorier CTA1110069003) :

2430.0000000.000000.00000.31020
(1 078 800 \$)

6430.3010001.801150.07231.57201.000000.0000.107256.000000.22040.00000
(5 822 167 \$)

6430.3010001.801150.07231.57201.000000.0000.136282.000000.22040.00000
(3 367 533 \$)

6101.7708033.801150.07231.57201.000000.0000.131674.000000.22040.00000
(12 073 500 \$)

6101.7709017.801150.07231.57201.000000.0000.125127.000000.22040.00000
(990 000 \$) ».

ADOPTÉ.

Le 3 septembre 2013

CA13 08 0563

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231021 relatif aux procédures judiciaires requises pour assurer le respect de la réglementation municipale sur le site identifié comme étant le 203 à 265, boulevard de la Côte-Vertu.

ATTENDU l'inspection du 12 octobre 2012 au site identifié comme étant le 203 à 265 boulevard de la Côte-Vertu;

ATTENDU le constat par le service d'inspection de l'arrondissement de l'installation de panneaux de béton ou murets de type "New-Jersey" comme clôture pour le stationnement du Centre Côte-Vertu et ce, en contravention à la réglementation de zonage de l'arrondissement;

ATTENDU les nombreuses communications transmises au propriétaire de l'immeuble, l'enjoignant de procéder à l'enlèvement de ces murets, sans résultat;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour assurer le respect de la réglementation municipale sur le site identifié comme étant le 203 à 265, boulevard de la Côte-Vertu.

ADOPTÉ.

CA13 08 0564

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231022 relatif aux engagements de Développements Bois-Franc Le Quartier inc. et de 9179-5906 Québec inc. relatifs à certaines exigences non réglementaires sur l'aménagement du domaine public et sur le développement durable pour le projet de construction sur le site Bois-Franc.

ATTENDU que les promoteurs Développements Bois-Franc Le Quartier inc. et 9179-5709 Québec inc. ("Les Promoteurs") projettent de réaliser, sur les terrains situés dans le projet Bois-Franc, un complexe immobilier à usage mixte, résidentiel et commercial;

ATTENDU que les Promoteurs ont signé chacun un engagement prévoyant diverses obligations au niveau du développement durable, du transport et de l'aménagement des parcs, des places publiques et du domaine public. Entre autre, les Promoteurs s'engagent à:

- Construire de bâtiments qui doivent atteindre une certification LEED argent, à l'exception des logements sociaux et communautaires;
- Privilégier l'aménagement de toitures vertes, à l'exception des logements sociaux et communautaires;
- Recouvrir les toitures plates ou à faible pente d'un matériau de couleur pâle dont l'indice de réflectance solaire est d'au moins 78, si elles ne sont pas recouvertes d'espaces verts;
- Privilégier l'utilisation de couvertures et de murs extérieurs réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse;
- Privilégier, à condition égale, l'utilisation de matériaux de fabrication locale et autant que possible, des matériaux de certification environnementale présentant des qualités de durabilité;
- Déployer tous les efforts afin de récupérer les débris de construction;
- Privilégier l'utilisation de l'énergie passive;
- Privilégier que la consommation énergétique des bâtiments proviennent d'énergie propre renouvelable;
- Privilégier l'utilisation d'appareils d'éclairage à haute performance et l'exploitation de la lumière naturelle;
- Favoriser la conception des constructions de manière à limiter la propagation du bruit;

Le 3 septembre 2013

- Choisir des matériaux d'une performance acoustique efficace afin d'augmenter le niveau d'isolement extérieur dans les immeubles;
- Favoriser la conception des bâtiments dont la consommation d'eau est réduite de 20% en utilisant des appareils performants;
- Favoriser la mise en place de système de captation des eaux de pluie pour l'irrigation des espaces verts au sol et sur les toits;
- Fournir un plan de gestion des matières résiduelles et construire les espaces nécessaires à cette fin;
- Faire des démarches auprès d'organismes offrant un service d'auto partage afin de les encourager à offrir un service au sein du projet;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte des engagements de Développements Bois-Franc Le Quartier inc. et de 9179-5906 Québec inc. relatifs à certaines exigences non réglementaires sur l'aménagement du domaine public et sur le développement durable pour le projet de construction sur le site Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA13 08 0565

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231023 relatif à l'engagement de Développements Bois-Franc Le Quartier inc. et 9179-5906 Québec inc. relatif à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal pour le projet de construction situé sur le site Bois-Franc.

ATTENDU que les promoteurs Développements Bois-Franc Le Quartier inc. et 9179-5709 Québec inc. ("Les Promoteurs") projettent de réaliser, sur les terrains situés dans le projet Bois-Franc, un complexe immobilier à usage mixte, résidentiel et commercial;

ATTENDU que les Promoteurs s'engagent à réaliser ou à faire en sorte que soient réalisés au plus tard dans les 15 ans à compter de la signature de l'engagement, environ 1200 unités de logement dont un minimum de 12 % de la superficie de plancher résidentielle totale est occupée par des logements sociaux et communautaires et un minimum de 12 % des unités résidentielles privés sont venues ou louées en unités de logements abordables;

ATTENDU que les Promoteurs s'engagent également à déployer leurs meilleurs efforts afin de conclure une entente avec un organisme à but non lucratif ou une coopérative d'habitations par laquelle ils s'engagent à vendre un lot pour un prix représentant un maximum de 75 % de la valeur marchande du terrain sans toutefois dépasser 12 000 \$ pour chaque unité de logement à être construite dessus, ou par laquelle ils doivent réaliser et vendre à l'organisme un ou des bâtiments selon la formule clés en main ayant une superficie de plancher résidentielle minimale représentant 12 % de la superficie totale de plancher résidentielle, soit environ 144 unités;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de l'engagement de Développements Bois-Franc Le Quartier inc. et 9179-5906 Québec inc. relatif à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal pour le projet de construction situé sur le site Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA13 08 0566

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231024 relatif à l'offre d'achat entre Gérer son Quartier et 9179-5906 Québec inc. relativement aux lots 2 501 024, 2 501 025, 2 501 026 et 2 501 027 du cadastre du Québec, situés dans l'arrondissement Saint-Laurent.

Le 3 septembre 2013

ATTENDU que le promoteur 9179-5906 Québec inc. a signé une entente intitulée "Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal - projet de construction de logement sur le site Bois-Franc » (sommaire 1133231023);

ATTENDU que la présente offre respecte les engagements du promoteur relatifs aux logements sociaux et communautaires pour le projet;

ATTENDU que par la présente offre, 9179-5906 Québec inc. vend à Gérer son Quartier la propriété constituée d'une partie des lots 2 501 024, 2 501 025, 2 501 026 et 2 501 027 du cadastre du Québec;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de l'offre d'achat entre Gérer son Quartier et 9179-5906 Québec inc. relativement aux lots 2 501 024, 2 501 025, 2 501 026 et 2 501 027 du cadastre du Québec, situés dans l'arrondissement Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA13 08 0567

ATTENDU la résolution numéro CA11 08 0866 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 décembre 2011 et autorisant le dépôt d'une demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme d'infrastructures Québec/Municipalités/Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour l'aménagement d'un espace multifonctionnel et d'un circuit d'entraînement extérieurs pour les aînés, au parc Caron.

ATTENDU la résolution numéro CA12 08 0427 adoptée le 5 juin 2012 confirmant l'engagement de l'arrondissement de payer sa part des coûts d'exploitation continue du projet d'aménagement d'un espace multifonctionnel et d'un circuit d'entraînement extérieurs pour les aînés au parc Caron;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le maire d'arrondissement à signer le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le MAMROT d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉ.

CA13 08 0568

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019007 relatif à une subvention à la Maison des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 10 000 \$ à la Maison des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2013, répartie comme suit : 5 000 \$ à titre de financement annuel de base et 5 000 \$ en soutien à la consolidation de l'organisme.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1134019007 : 10 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491

ADOPTÉ.

CA13 08 0569

Le 3 septembre 2013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134924007 relatif à une subvention au Service de police de la Ville de Montréal pour les services d'une patrouille à vélo.

ATTENDU la possibilité pour les arrondissements d'ajouter pour la période estivale deux cadets à vélo en surplus du service de base fourni par le Service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU que deux cadets policiers effectueront leur travail en patrouillant à vélo le territoire de l'arrondissement en assurant une présence auprès de la population et en participant à des campagnes de préventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 19 110 \$ au Service de police de la Ville de Montréal pour les services d'une patrouille à vélo pour 12 semaines, soit du 3 juin au 23 août 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134924007: 19 110 \$) :

2430.0010000.304763.02501.54590.010493.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0570

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1132314005).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 31 juillet et le 27 août 2013, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 27 août 2013 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA13 08 0571

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547020 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 5700-5800 et 5900-5930, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I08-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser les marges avant, suite au prolongement du boulevard Cavendish et de l'élargissement du boulevard Henri-Bourassa.

ATTENDU qu'à l'item 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 juillet 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130706);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 9 août 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 3 septembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 5700-5800 (lots numéros 4 915 318, 5 306 716 et 5 306 717 du Cadastre du Québec) et aux 5944-6040 (lots numéros 4 915 316, 5 306 221 et 5 306 222 du Cadastre du Québec, auparavant connus sous les numéros civiques 5900-5930, boulevard Henri-Bourassa) dans la zone I08-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser les marges avant, suite au prolongement du boulevard Cavendish et de l'élargissement du boulevard Henri-Bourassa, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, afin de réduire la marge avant à 9 mètres.

ADOPTÉ.

CA13 08 0572

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547019 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'entreprise située au 455, boulevard Décarie dans la zone S16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. j) de la séance tenue le 10 juillet 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130706);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'entreprise située au 455, boulevard Décarie dans la zone S16-037 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 6 août 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0573

Le règlement numéro RCA08-08-0001-68 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1134152013).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 août 2013, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-68 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0574

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134322006 relativement à l'annulation des soldes résiduels des règlements d'emprunts numéros 1190, 1211, 1217, 1223, 1227, 1231, 1239, 1240, 1246, 1248, 1250, 1252, 1253, 1257, 1258, 1261, 1263, 1265, 1266, 1270, 1278, 1280, 1167, 1167-1, 1224, 1224-1, 1238, 1238-1, 1244 et 1244-1.

ATTENDU que l'arrondissement a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Le 3 septembre 2013

ATTENDU qu'il existe pour ces règlements un solde non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (ci-après le « MAMROT »);

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMROT;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe de façon à remplacer les montants de la dépense et de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe.
2. D'informer le MAMROT que les règlements d'emprunts décrits en annexe ne sont plus requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMROT.
3. De demander au MAMROT d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.
4. De faire parvenir au MAMROT une copie certifiée conforme de la présente résolution.

ADOPTÉ.

Annexe - Résolution CA13 080574											
Règlements Arrondissement de Saint-Laurent											
No du règlement	Numéro de dossier	Source Simon	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu ou révisé au règlement	Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation			Paiement comptant	Solde résiduel à annuler
							Fonds général Réserves	Sub-vention	Promo-teurs		
1190	224662	3098190	200 000	200 000	102 100	102 100					97 900
1211	229337	3099211	4 450 000	4 450 000	4 256 999	4 256 999					193 001
1217	230580	3099217	595 000	595 000	524 130	524 130					70 870
1223	231124	3099223	1 852 000	1 852 000	1 763 147	1 763 147					88 853
1227	231451	3099227	443 000	443 000	443 000	443 000					0
1231	231729	3000231	381 000	381 000	200 225	200 225					180 775
1239	232249	3000239	3 250 000	3 250 000	3 052 693	3 052 693					197 307
1240	232250	3000240	1 334 000	1 334 000	1 186 885	1 186 885					147 115
1246	228749	3000246	10 263 000	10 263 000	9 203 810	9 203 810					1 059 190
1248	228755	3000248	6 200 000	6 200 000	5 900 000	5 900 000					300 000
1250	228945	3000250	1 118 000	1 118 000	942 854	942 854					175 146
1252	228954	3000252	4 436 000	4 436 000	2 379 501	2 379 501					2 056 499
1253	233720	3001253	1 524 000	1 524 000	184 345	184 345					1 339 655
1257	234162	3001257	1 020 000	1 020 000	943 268	943 268					76 732
1258	234163	3001258	121 000	121 000	106 732	106 732					14 268
1261	234376	3001261	1 790 000	1 790 000	1 573 677	1 573 677					216 323
1263	234379	3001263	1 608 000	1 608 000	1 509 971	1 509 971					98 029
1265	234675	3001265	362 000	362 000	361 085	361 085					915
1266	234947	3001266	3 483 000	3 483 000	3 189 759	3 189 759					293 241
1270	229439	3001270	1 810 500	1 810 500	1 228 007	1 228 007					582 493
1278	236237	3001278	597 000	597 000	535 884	535 884					61 116
1280	236238	3001280	5 652 500	5 652 500	5 652 500	5 652 500					0
1167 et 1167-1	220466	3097167	707 000	707 000	131 065	131 065					575 935
1224 et 1224-1	3099224	3099224	3 279 000	3 279 000	1 941 928	1 941 928					1 337 072
1238 et 1238-1	232248	3000238	4 027 000	2 013 500	3 424 395	1 801 686				1 622 709	211 814
1244 et 1244-1	233137	3000244	493 000	493 000	372 706	372 706					120 294

Le 3 septembre 2013

CA13 08 0575

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950034 relatif à la nomination d'un chef de division - ressources financière et matérielle à la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division - ressources financière et matérielle à la Direction des services administratifs et du greffe;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Daniel Simon au poste chef de division - ressources financière et matérielle à la Direction des services administratifs et du greffe, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA13 08 0576

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950038 relatif à la nomination d'un chef de division - sports, loisirs et développement social à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste chef de division - sports, loisirs et développement social à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Éric Sigouin au poste de chef de division - sports, loisirs et développement social à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA13 08 0577

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950039 relatif à la nomination permanente d'un technicien en développement d'application bureautique à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de technicien en développement d'application bureautique à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Pablo De Paz Vela de façon permanente au poste de technicien en développement d'application bureautique à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

Le 3 septembre 2013

CA13 08 0578

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950040 relatif à la modification d'un emploi col bleu dans la structure des postes de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir l'emploi de formateur et de le remplacer par l'emploi de moniteur-examineur à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'abolir l'emploi de formateur et le remplacer par l'emploi de moniteur-examineur à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA13 08 0579

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950037 relatif à la nomination d'un chef de section - développement du territoire à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section - développement du territoire à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Rita Chahine au poste d'un chef de section - développement du territoire à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA13 08 0580

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950036 relatif à la nomination d'un chef de division - études techniques à la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division - études techniques à la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Marie-Claude Le Sauter au poste de chef de division - études techniques à la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

Le 3 septembre 2013

CA13 08 0581

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950035 relatif à la nomination d'un chef de division - environnement et protection du territoire à la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division - environnement et protection du territoire à la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Gaby Beaulac au poste de chef de division - environnement et protection du territoire à la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA13 08 0582

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 30

Le conseiller Aref Salem offre ses meilleurs voeux à la communauté juive pour les fêtes. Il félicite l'administration de l'arrondissement pour l'obtention de l'accréditation ISO 14001. Il souligne les mesures qu'a prises l'arrondissement pour contrer l'agrile du frêne. Il ne reste que quelques jours pour voir la vidéo Saint-Laurent en mouvement projetée sur l'église Saint-Laurent.

La conseillère Michèle D. Biron souhaite un bon anniversaire au conseiller Maurice Cohen.

CA13 08 0583

Deuxième période de questions du public, à 21 h 35

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Frédéric Belisle, du 2225, rue Chinook :

- Représente l'Association des résidents de Bois-Franc.
- Non respect de la signalisation dans le secteur Bois-Franc. Suivi des demandes.

Réponse (Alan DeSousa) : a pris note des mesures prises, mais des mesures auprès du Service de la police doivent être prises. Les propositions sont à l'étude par nos services.

- Parc de la phase 3A3 : qu'avez-vous retenu de la dernière rencontre avec les citoyens?

Réponse (Alan DeSousa) : nous avons étudié la situation sur le terrain. Il reste des éléments à attacher pour finaliser les plans.

CA13 08 0584

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 45.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
